

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2510

24 décembre 2009

SOMMAIRE

Bergonia Investments S.à r.l.	120473	K1 Family Investments S.A.	120473
Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l.	120465	KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l. ..	120441
C71	120439	KoSa US Receivables Company S.à r.l. ..	120464
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch	120472	L.A.C. S.A.	120460
ComCo S.A.	120445	LuxCo 104 S.à r.l.	120445
Dalia Air Line	120472	Luxetanche S.A.	120445
DGV Investment S.A.	120465	MR-Plus S.A.	120434
Diafin International S.A.	120444	Nimaco S.à r.l.	120480
Doradem S.à r.l.	120473	Polygone	120459
Dynamic Systems S.A.	120445	Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	120452
Dynamic Systems S.A.	120456	Prouvé S.A.	120444
Dynamic Systems S.A.	120452	RCP 1 (Lux) S.à r.l.	120450
ECP Africa FII S.à r.l.	120464	RCP 3 (Lux) S.à r.l.	120451
Elara S.A.	120443	Relco Group Holding S.A.	120449
ENG Consulting S.A.	120472	Ridgefield Holdco	120440
Eurofortius S.A.	120472	Rotarex S.A.	120450
Europa Financing S.à r.l.	120439	Santos	120480
Fairacre Plus (Lux) S.à r.l.	120451	S.P.I. Aero S. à r.l.	120439
Gamesa Luxembourg S.à r.l.	120445	Summit Luxco S.à r.l.	120450
Gamico International S.A.	120440	Summit Partners JMB S.à r.l.	120451
Helios Private Equity S.A.	120460	Supergems Finance S.A.	120451
Hobag International	120456	Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l.	120464
Immo Tavares S.A.	120480	Toolfin S.A.	120463
Immo-Trust S.A.	120459	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.	120435
Immo-Trust S.A.	120459	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	120459
Immo-Trust S.A.	120456	Vitus Bidco S. à r.l.	120440
Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	120465	Vitus Bidco S. à r.l.	120441

MR-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 87.371.

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MR-PLUS S.A.", avec siège à L- 8380 Kleinbettingen, 15, rue de la Gare, (RCS B No 87.371), constituée sous la dénomination de TRADILUX TOITURES S.A., suivant acte notarié du 30 avril 2002, publié au Mémorial C No 1.130 du 26 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C No 525 du 4 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE, employée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Rudi VANDERBELEN; indépendant, demeurant à Suxy.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège de L- 8380 Kleinbettingen, 15, rue de la Gare à L 8813 Bigonville, 14, rue du Village.
2. Modification afférente de l'article 2 première phrase des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Kleinbettingen à Bigonville.

L'adresse du siège est: L- 8813 Bigonville, 14, rue du Village.

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2 première phrase. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent trente euros (€ 930.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: VANDERBELEN, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13978. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 30 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009152793/48.

(090185178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.101.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November,
before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of UNITED BISCUITS LUXCO GP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, with a share capital of GBP 9,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 122 101 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 24 November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 59 of 26 January 2007 and the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 14 December 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 483 of 29 March 2007.

There appeared:

(1) United Biscuits Cayco V-A Ltd, an exempted company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) United Biscuits Cayco V Ltd, an exempted company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) United Biscuits Cayco FIP Ltd, an exempted company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(4) Financière Daunou 8 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of GBP 10,000 and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number B 122 101, hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 450 (four hundred fifty) shares having a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 6,000 (six thousand British Pounds) by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) shares having a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above on a pro rata basis by the current shareholders of the Company, i.e. UNITED BISCUITS CayCo V Ltd., UNITED BISCUITS CayCo V-A Ltd., UNITED BISCUITS CayCo FIP Ltd., and FINANCIERE DAUNOU 8 S.à r.l., (the Subscribers) by way of a contribution in cash, each share having a subscription price of GBP 20 (twenty British Pounds);

4. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority to proceed to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 6,000 (six thousand British Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 9,000 (nine thousand British Pounds) divided into 450 (four hundred fifty) shares with a nominal value of GBP 20 (twenty British Pounds) each, to GBP 15,000 (fifteen thousand British Pounds), divided into 750 (seven hundred fifty) shares with a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) each, by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) shares (the New Shares) of the Company with a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) per share and a subscription price of GBP 20 (twenty British Pounds) per share, with immediate effect.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

The Subscribers, as mentioned in the table below, all hereby represented by Sabrina Mahlous, pre-named, by virtue of powers of attorney given under private seal, declare:

- (i) that the issuance of the New Shares is made pro rata to the shares in the Company held by each Subscriber;
- (ii) to subscribe to that number of New Shares set out against their respective names in the table below each having a nominal value of GBP 20 (twenty British Pounds) for a subscription price of GBP 20 (twenty British Pounds) per New Share;
- (iii) to pay up the New Shares by way of a contribution in cash in the total amount of GBP 6,000 (six thousand British Pounds) in accordance with the below table (the Contribution):

SUBSCRIBERS	NEW SHARES	CONTRIBUTION (in GBP)
1) UNITED BISCUITS CayCo V Ltd.	50	1,000
2) UNITED BISCUITS CayCo V-A Ltd.	50	1,000
3) UNITED BISCUITS CayCo FIP Ltd.	50	1,000
4) FINANCIERE DAUNOU 8 S.à r.l.	150	3,000
TOTAL	300	6,000

The Contribution, in an aggregate amount of GBP 6,000 (six thousand British Pounds), is to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment under the Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BGL BNP Paribas on 4 November 2009 confirming the availability of the subscription amount under the Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

In order to reflect the resolutions adopted under the second and third resolution, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 15,000 (fifteen thousand British Pounds) represented by 750 (seven hundred fifty) ordinary shares having a nominal value of GBP 20 (twenty British Pounds) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee at Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq novembre,

par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présent minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de UNITED BISCUITS GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122 101 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, en date du 24 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 59 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 14 décembre 2006 de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 483 du 29 Mars 2007.

Ont comparu:

(1) United Biscuits Cayco V-A Ltd, une société exonérée de droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KYI-9002, Îles Cayman, ici représentée par Sabrina Mahlous, avocate résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) United Biscuits Cayco V Ltd, une société exonérée de droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KYI-9002, Îles Cayman, ici représentée par Sabrina Mahlous, avocate résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(3) United Biscuits Cayco FIP Ltd, une société exonérée de droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Georgetown, Grand Cayman, KYI-9002, Îles Cayman, ici représentée par Sabrina Mahlous, avocate résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(4) Financière Daunou 8 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 10.000 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122 101, ici représentée par Sabrina Mahlous, avocate résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 450 (quatre cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de GBP 6.000 (six mille livres Sterling), par la création de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune;

3. Souscription à l'augmentation de capital social et libération des parts sociales nouvellement créées en vertu du point 2. ci-dessus sur une base proportionnelle par les actionnaires actuelles de la société, i.e. UNITED BISCUITS CayCo V Ltd., UNITED BISCUITS CayCo V-A Ltd., UNITED BISCUITS CayCo FIP Ltd., et FINANCIERE DAUNOU 8 S.à r.l. (les Souscripteurs), par voie d'apport en numéraire, chaque part sociale ayant un prix de souscription s'élevant à GBP 20 (vingt livres Sterling);

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation de procéder à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 6.000 (six mille livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 9.000 (neuf mille livres Sterling) représenté

par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune, à un montant de GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par la création et émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales (des Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de GBP (20 livres Sterling) chacune et un prix de souscription de GBP (20 livres Sterling) chacune, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivante des Nouvelles Parts de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Les Souscripteurs, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, ici représentées par Sabrina Mahlous, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) que l'émission des Nouvelles Parts sera faite sur une base proportionnelle des parts sociales chaque Souscripteur détiennne;

(ii) souscrire au nombre de parts sociales établie à coté de leurs dénominations respectives dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription s'élevant à GBP 20 (vingt livres Sterling), chaque part sociale ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling); et

(iii) libérer entièrement leurs Nouvelles Parts par voie d'apport en numéraire pour un montant décrit dans le tableau ci-dessous (l'Apport en Numéraire)

SOUSCRIPTEURS	PARTS SOCIALES	APPORT EN NUMERAIRE (en GBP)
1) UNITED BISCUITS CayCo V Ltd.	50	1.000
2) UNITED BISCUITS CayCo V-A Ltd.	50	1.000
3) UNITED BISCUITS CayCo FIP Ltd.	50	1.000
4) FINANCIERE DAUNOU 8 S.à r.l.	150	3.000
APPORT TOTAL	300	6.000

L'Apport en Numéraire, d'un montant total de GBP 6.000 (six mille livres Sterling), sera alloué entièrement au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par BGL BNP Paribas, le 4 novembre 2009, confirmant la disponibilité du montant de souscription en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est établi à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales ordinaires de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen&Overy Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S. MAHLOUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47455. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

120439

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009153237/222.

(090185928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

S.P.I. Aero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 124.714.

—
Changement de siège social

En date du 26 Novembre 2009, S.P.I Holding Luxembourg S.à r.l., gérant unique de la société, représenté par M. Mikhail Kiselev, a décidé de transférer le siège social de la société de L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch à L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové et ce avec effet le 1^{er} décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152818/13.

(090185436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

C71, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 11 novembre 2009:

1. La démission de Messieurs Luc Sunnen et Christophe Fender, en tant que gérant, a été acceptée avec effet immédiat.
2. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant, en remplacement des gérants démissionnaires, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jimmy Tong Sam, né à Moka, Ile Maurice, le 24 novembre 1968, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et
 - Monsieur Philippe Chan, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. Le siège social a été transféré du 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152831/23.

(090185043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.176.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2009:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 20 novembre 2009 que Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est réélu en tant que réviseur d'entreprises pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009152968/18.

(090185286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.231.540,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIDGEFIELD HOLDCO

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152959/13.

(090185107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Vitus Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.878.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°791 du 4 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 Juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152965/15.

(090185113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gamico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.319.

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009.

Erratum à la publication faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 29 juillet 2009, référence L090116592.

Résolutions:

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur délégué;

Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant 10 Via S. Gaetanino, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

MM. Danilo Bajetti, administrateur de sociétés, demeurant 9 Via Boifava, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009153377/26.

(090185905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Vitus Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.878.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°791 du 4 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 Juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009152967/15.

(090185115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.850,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.323.

—

In the year two thousand and nine,
on the third day of November,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

- "KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309, Grand Cayman, KY1-1104 and entered in the Cayman Islands Register under number 18012 ("KKR 2006 Fund");

here represented by Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 November 2009; and

- "KKR Partners II (International) L.P.", an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under the registration no. 20420, ("KKR Partners");

here represented by Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 November 2009.

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

(KKR 2006 Fund and KKR Partners shall be hereafter collectively referred to as the "Shareholders"),

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of "KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand eight hundred fifty dollars of the United States of America (USD 20,850.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 September 2009, published in the Memorial C number 2023 of 15 October 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148323 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard

Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 29 September 2009, not yet published in the Memorial C.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To insert a new paragraph 6 in article 6 of the Company's Articles of Incorporation which shall have the following wording:

"Without prejudice to the right of the company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other class of shares held by the transferring shareholder."

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders resolved to insert a new paragraph 6 in article 6 of the Company's Articles of Incorporation which shall have the following wording:

"Without prejudice to the right of the company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other class of shares held by the transferring shareholder."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le trois novembre,

par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte,

ont comparu:

- "KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", un exempted limited partnership régi par les Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 Grand Cayman KY1-1104, et immatriculé au Cayman Register sous le numéro 18012 ("KKR 2006 Fund"),

représentée aux fins des présentes par Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 novembre 2009; et

- "KKR Partners II (International) L.P.", un exempted limited partnership soumise au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au Cayman Register sous le numéro no. 20420, ("KKR Partners")

représentée aux fins des présentes par Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 novembre 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes à des fins d'enregistrement.

(KKR 2006 Fund et KKR Partners sont ci-dessous référés comme les "Associés").

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de "KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-mille huit cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.850,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2023 le 15 octobre 2009 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148323 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

120443

Ordre du jour

1 Insertion d'un nouvel alinéa 6 à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Sans préjudice au droit de la société de racheter des parts sociales d'une ou de plusieurs catégories de parts sociales en vue de leur annulation, les parts sociales de toute catégorie ne peuvent être transférés, à un associé existant ou à un nouveau associé, que simultanément avec un transfert d'un montant proportionnel de parts sociales de toutes les autres catégories de parts sociales détenues par l'associé transférant."

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

Les Associés ont décidés d'insérer un nouvel alinéa 6 à l'article 6 de la Société qui aura la teneur suivante:

"Sans préjudice au droit de la société de racheter des parts sociales d'une ou de plusieurs catégories de parts sociales en vue de leur annulation, les parts sociales de toute catégorie ne peuvent être transférés, à un associé existant ou à un nouveau associé, que simultanément avec un transfert d'un montant proportionnel de parts sociales de toutes les autres catégories de parts sociales détenues par l'associé transférant."

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13491. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} DEC. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009152814/117.

(090185385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Elara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Gunilla Caneman, demeurant au 10, Sveastiigen, S-18260 Djursholm et les mandats d'administrateurs de catégorie B, Madame Gertrud Anna Maria Weymann, demeurant au 2 An der Alten Shmiede, D-49082 Osnabrück et de Madame Waltraud Bruchelt, demeurant au 38 Dreimühlenstrasse, D-80469 München, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009152999/19.

(090185018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Prouvé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.317.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 novembre 2009
Résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 19/21, Boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 17 novembre 2009.

L'assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet au 17 novembre 2009, des membres de l'actuel conseil d'administration:

- Monsieur Vincent THILL, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Stefano DE MEO, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Francesco MOLARO, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 17 novembre 2009, les administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Frédéric Adam, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg, administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

L'assemblée décide de ne pas renommer Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg en qualité de commissaire.

L'Assemblée décide de nommer Mademoiselle Francesca DOCCHIO, demeurant 18, avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009153453/35.

(090186389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Diafin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.544.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009153000/15.

(090185005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Dynamic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 19.894.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 17 novembre 2009.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2009153001/10.

(090184996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 112.813.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ComCo S.A.
Société Anonyme
Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009153002/15.

(090185010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Luxetanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 11, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 148.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009153023/14.

(090185650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Gamesa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 104 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.062.

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Gamesa Eólica, S.L. Unipersonal, a company existing under the laws of Spain, with Tax ID Number B 31907330 with registered office in Sarriguren (Navarra), Polígono Industrial Ciudad de la Innovación, c/ Ciudad de la Innovación, 9-11, Spain and registered in the Commercial Register ("Registro Mercantil") of Navarra, volume 1261, sheet 43, page NA-25117

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on November 11th, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company LuxCo 104 S.à r.l. having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 149.062

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 23rd, 2009, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to create two categories of managers and in consequence to amend article 10 of the articles of incorporation as follows:

Art. 10. Management - Representation.

Art. 10.1. Appointment and Removal of managers.

10.1.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or more manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

10.1.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10.2. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

10.2.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of an A manager and a B manager.

10.2.2. Procedure.

(i) The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.2.3. Representation. The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any A manager and any B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 10.3. Sole manager.

10.3.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.3.1. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10.4. Liability of the managers.

10.4.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Second resolution

The sole shareholder confirms for an undetermined period

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993 as Class A Manager and

Appoints for an undetermined period

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 94.030 as Class A Manager

- Gamesa Eólica, S.L.U., a company existing under the laws of Spain, with registered office in Sarriguren (Navarra), Spain, Polígono Industrial Ciudad de la Innovación, c/ Ciudad de la Innovación 9-11, registered with the Commercial Register of Navarra, volume 1261, sheet 43, page NA-25117, as Class B Manager.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into Gamesa Luxembourg S.à r.l. and subsequently decides to change article 2 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is Gamesa Luxembourg S.à r.l."\$

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gamesa Eólica, S.L. Unipersonal, une société existant et gouvernée par les lois de l'Espagne avec "Tax ID" Numéro B 31907330 ayant son siège social à Sarriguren (Navarra), Polígono Industrial Ciudad de la Innovación, c/ Ciudad de la Innovación, 9-11, Spain inscrite au Registre Commercial ("Registro Mercantil") de Navarra, volume 1261, sheet 43, page NA-25117

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 11 novembre 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée LuxCo 104 S.à r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.062

constituée le 23 octobre 2009 par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide d'introduire deux catégories de gérants et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 10. Gestion - Représentation.

Art. 10.1 Nomination et Révocation des gérants.

10.1.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composée d'un ou plusieurs membres, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

10.1.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum par une résolution des associés.

Art. 10.2. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

10.2.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2.2. Procédure.

(i) Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.2.3. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société, au cas où il n'y a qu'un gérant et (ii), au cas il y a plus d'un gérant, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou, (iii) le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 10.3. Gérant unique.

10.3.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.3.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10.4. Responsabilité des gérants.

10.4.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

120449

Deuxième résolution

L'Associé confirme pour une durée indéterminée
 TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
 R.C.S. Luxembourg B 84.993
 aux fonctions de gérant de catégorie A, et
 nommé pour une durée indéterminée
 - TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée
 Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 94.030
 aux fonctions de gérant de catégorie A, et
 - Gamesa Eólica, S.L.U., une société existant et gouverné par les lois de l'Espagne avec "Tax ID" Numéro B 31907330
 ayant son siège social à Sarriguren (Navarra), Poligono Industriai Ciudad de la Innovación, c/ Ciudad de la Innovación,
 9-11, Spain inscrite au Registre Commercial ("Registro Mercantil") de Navarra, volume 1261, sheet 43, page NA-25117
 aux fonctions de gérant de catégorie B

Troisième résolution

L'Associé décide de changer le nom de la société en Gamesa Luxembourg S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article
 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Gamesa Luxembourg S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont
 estimés à 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais
 suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la
 version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-
 ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49962. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés
 et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009153270/207.

(090186158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Mention Rectificative du dépôt du 23 juillet 2009 (No L090111886)

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne
 chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été
 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009153004/16.

(090184998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Summit Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153005/10.

(090184981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 25.07.2009 statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008, tous les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué ont été renouvelés pour une période d'un. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président et administrateur délégué, L- Heisdorf
- M. Charles Louis ACKERMANN, administrateur, L-Kockelscheier
- Me. René FALTZ, administrateur, L- Luxembourg
- M. Frederick HOPSON, administrateur, E- Marbella
- Prof. Dr. Werner PFEIFFER, administrateur, D-Nürnberg
- M. Marc SCHAUS, administrateur, L- Noerdange
- Mme. Isabelle SCHMITZ, administrateur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- M. Philippe SCHMITZ, Deputy CEO, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- Prof. Dr. Dr. habil. Enno WEISS, administrateur, D-Nürnberg

Réviseur d'entreprises:

Clerc S.A.

1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009153359/28.

(090186414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

RCP 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.129.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCP 1 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153006/13.

(090184984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

RCP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.373.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCP 3 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153008/13.

(090184987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Fairacre Plus (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Plus (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153010/13.

(090184989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Supergems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.400.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Supergems Finance S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009153097/15.

(090184954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009153011/10.

(090185425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Dynamic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 19.894.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 17 novembre 2009.

Lux Konzern Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2009153012/11.

(090184993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.918, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25th, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.057, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 15th October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2740 of 28th November 2007, and amended by a deed of Maître Paul Decker, notary of 16th September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16th October, 2009, number 2032 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of

the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of all the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).

The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

120453

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" Art. 11. Powers of Manager(s). (Third Paragraph).

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

Sixth resolution

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

Seventh resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Eighth resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of ten million one hundred thirty-seven thousand five hundred and forty-two euro (EUR 10.137.542,-) towards the Company, of which the amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of ten million one hundred thirty-five thousand forty-two euro (EUR 10.135.042,-) shall be allocated to the share premium' account.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF LH Sub 01 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF LH Sub 01 S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.918, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.057, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2740 du 28 novembre 2007, et modifié par un acte du notaire Maître Paul Decker du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2009, numéro 2032 (la Société).

II. Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (Premier paragraphe).**

La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs de Gérants. (Troisième paragraphe).**

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

«Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité

simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

Sixième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

Septième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.000,- (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de dix millions cent trente-sept mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 10.137.542,-) envers la Société, dont EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de dix millions cent trente-cinq mille quarante-deux euro (EUR 10.135.042,-) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mme Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 5.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51064. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154203/195.

(090186941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Dynamic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 19.894.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 17 novembre 2009.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009153013/11.

(090184990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.683.

La société Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 17 novembre 2009.

Lux Business Management Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2009153014/11.

(090184983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Hobag International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.308.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft HOBAG PROJECT AG, mit Sitz in I-39032 (Italien), Sand in Taufers, 12, Industriestrasse, hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Nils BERGEN, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

1) Dass die Aktiengesellschaft HOBAG INTERNATIONAL, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 48.308, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Me Edmond SCHROEDER, damals Notar mit dem Amtssitz in Mersch, (Grossherzogtum Luxemburg) am 27. Juli 1994 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C Nummer 465 aus dem Jahre 1994, dass die Satzung letztmalig abgeändert wurde durch eine Entscheidung der Aktionäre vom 20. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1119 vom 23. Juli 2002.

2) Dass das Kapital der Gesellschaft HOBAG INTERNATIONAL, vorbenannt, eine Million zweiunddreissigtausendneunhundertdreizehn Komma sieben neun acht eins Euro (EUR 1.032.913,7981) beträgt, aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien ohne Nennwert.

3) Dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft ist.

4) Dass die Komparentin, handelnd als alleinige Gesellschafterin (die "alleinige Gesellschafterin") in der ausserordentlichen Generalversammlung zur Änderung der Statuten der Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und den Beginn des Liquidationsprozesses erklärt.

5) Dass die alleinige Gesellschafterin sich selbst als Liquidator der Gesellschaft einsetzt; und in ihrer Funktion als Liquidator der Gesellschaft gänzliche Zeichnungsbefugniss für die Ausführung und Abgabe jeglicher Handlungen und aller Dokumente und zur Vornahme aller Deklarationen hat und alles nötige und zweckdienliche tun wird, um der vorliegenden Urkunde ihre Wirkung zu geben.

6) Dass die alleinige Gesellschafterin entscheidet, unverzüglich und einander folgend, die zweite und dritte Hauptversammlung der Gesellschafter gemäss des Artikels 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, zu halten.

7) Dass in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, die alleinige Gesellschafterin genaue Kenntnis der Gesellschaftssatzung und der finanziellen Situation der Gesellschaft zu haben erklärt.

8) Dass mit der Zustimmung der Gesellschaft und der Gläubiger, alle Schulden durch die alleinige Gesellschafterin übernommen wurden.

9) Dass die alleinige Gesellschafterin ihren Auflösungsbericht vorstellt und die Übernahme aller Aktivposten und aller bestehenden Schulden der Gesellschaft, erklärt.

Der Auflösungsbericht vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

10) Dass die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l. H.G.R. Luxemburg B 58.545, mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Liquidationsprüfer der Auflösung ernannt, und sie bittet einen Bericht über die Tätigkeit des Liquidators zu erstellen.

Nach der Durchsicht des Berichts des Liquidationsprüfers, nimmt die alleinige Gesellschafterin die Ergebnisse an, verabschiedet den Liquidationsabschluss und gibt totale und vollständige Entlastung, ohne Reserven oder Beschränkungen, der COMCOLUX S.à r.l., vorbenannt, in Bezug auf die Prüfung zum oben erwähnten Tag. Der Bericht des Liquidationsprüfers bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

11) Dass die alleinige Gesellschafterin in der dritten Generalversammlung der Gesellschafter erklärt, dass die Auflösung der Gesellschaft abgeschlossen ist und das alle Register der Gesellschaft in welchen die Ausgabe von Aktien oder anderen Wertpapieren eingetragen waren, annulliert werden müssen.

Sie bestätigt, dass die Gesellschaft entgeltlich aufgehört hat zu bestehen.

12) Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

13) Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten, in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Komparentin die gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Version massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes:

Following the English translation of the previous text:

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company HOBAG PROJECT AG, with registered office at I-39032 (Italy), Sand in Täufers, 12, Industriestrasse, here represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) HOBAG INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg section B number 48.308, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Me Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg), on July 27, 1994, published in the Mémorial C number 465 of 1994, whose articles of association have been modified for the last time by a decision of the shareholders on December 20, 2001, published at the Memorial C number 1119 of July 23, 2002.

2) That the corporate capital of the company HOBAG INTERNATIONAL, pre-named, presently amounts to one million thirty two thousand nine hundred and thirteen point seven nine eighty one Euro (EUR 1,032,913.7981) divided into twenty thousand (20,000) shares without a nominal value.

3) That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of association of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the activity of the liquidator.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation will stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors of the Company and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by a English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: BERGEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4436. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Dezember 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154159/140.

(090186652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.683.

—
Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 17 novembre 2009.

Lux Konzern Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2009153015/11.

(090184982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.683.

—
CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 17 novembre 2009.

CO-VENTURES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009153016/11.

(090184980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Polygone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 18.095.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009153017/10.

(090185363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.600,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.783.

—
En date du 23 décembre 2008, la société TMW Pramerica Property Investment GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit allemand, ayant son siège social au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du Tribunal de première instance de Munich sous le numéro B149356, a cédé l'intégralité des parts sociales de la société Villeurbanne PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118783, à la société EuroYield Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144214.

Suite à cette cession, l'entière du capital social de la Société est détenue par EuroYield Holding I S.à r.l., précitée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Oliver MAY / Andrea MARIANI
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009153062/22.

(090185398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Helios Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.392.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009153079/12.

(090185374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

L.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 149.560.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 7,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et les mandataires, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de L.A.C. S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une galerie d'art.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un

document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Jocelyne CROUZET, marchande de tableaux, demeurant à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
- b) Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- c) Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Madame Jocelyne CROUZET, prénommée, est nommée présidente du conseil d'administration.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Madame Jocelyne CROUZET, prénommée, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2014, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

6) Le siège social est fixé à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1696. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009153253/189.

(090186282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Toolfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.858.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56785 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

120464

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009153080/12.

(090185391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56857 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009153081/12.

(090185412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56867 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009153082/12.

(090185426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 184.888.100,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.786.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés le 10 août 2009 sous le numéro L090124372.01

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009153093/18.

(090184976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2009:

- Est nommée gérant de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 20 novembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2009153137/17.

(090185616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.976.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009153120/9.

(090185625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.536.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 37 711 and with a share capital of USD 47,799,000;

here represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The

Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000), represented by twenty-one thousand (21,000) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, to whom shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows by Black & Decker Luxembourg S.à r.l.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three).

The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Darren Gregory Pratt, Vice President - Taxes, born on 13 September 1969 in York, PA USA, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd Towson MD 21286;

- Ms Elizabeth Anne Dolce, Assistant Treasurer, born on 12 January 1969 in Philadelphia PA, USA, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd Towson MD 21286.

The meeting appoints as B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Marc Feider, lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg and whose professional address is at 33 avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. The registered office is established at 5, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec un capital social de USD 47,799,000, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37 711;

ici représentée par Olivier Too, avocat à la cour, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 21.000) représenté par vingt^et un mille (21.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, à qui seront attribués soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B pourront conjointement déléguer ses leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Black & Decker Luxembourg S.à r.l..

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 21.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre 3 (trois).

Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

- M Darren Gregory Pratt, Vice Président - Taxes, né le 13 septembre 1969 à York, PA Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd Towson MD 21286;

- Mme Elizabeth Anne Dolce, trésorier adjoint, née le 12 janvier 1969 à Philadelphia PA, Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd Towson MD 21286.

Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée:

- M Marc Feider, Avocat à la Cour, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg et dont l'adresse professionnelle est à 33 avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. le siège social de la société est établi au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45455. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009153282/369.

(090185934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Dalia Air Line, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009153121/9.

(090185281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

ENG Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.619.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2009153122/10.

(090184947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Eurofortius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009153123/9.

(090185627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.118.

Extrait des résolutions écrites en date du 11 septembre 2009

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de Derek Paul O'Reilly comme gérant du Conseil de gérance, avec effet au 11 septembre 2009;

- De nommer Timea Matusz, née le 25 août 1979 à Székesfehérvár, en Hongrie, demeurant au Olt u. 29, 1112 Budapest, Hongrie, à la fonction de Gérante du Conseil de gérance, avec effet au 11 septembre 2009.

120473

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03.12.2009.

Référence de publication: 2009153157/16.

(090185237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

K1 Family Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 141.239.

Les administrateurs ont pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur:

Kirch Léon

8, rue du X Septembre

L-8048 Strassen

Date de nomination 22/08/2008

Durée du mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009153144/18.

(090185200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 1^{er} décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland Pels en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} décembre 2009;

- Madame Marjoleine van Oort et Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet au 1^{er} décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait conforme

Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2009153158/16.

(090185366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr David SANA and Ms Laetitia LENTZ, maîtres en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in

writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be

compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr Elliot GREENBERG, vice-president of Braxton Associates and vice-president of Elliott International Capital Advisors Inc., born in New York (United States of America), on January 19, 1959, residing professionally at NY 10019 New York, 712, fifth avenue, 35th floor.

Managers of the category B:

- Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le onze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur David SANA et Mademoiselle Laetitia LENTZ, maîtres en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de

même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Elliot GREENBERG, vice-président de Braxton Associates et vice-président de Elliott International Capital Advisors Inc., né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York, 712, 5^{ème} avenue, 35^{ème} étage.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

120480

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009153256/347.

(090186042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Nimaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152970/10.

(090185034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Immo Tavares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 111.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152971/10.

(090185684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Santos, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 131.607.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du jeudi 01.10.09 à 10h00

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 01.10.09, que les actionnaires ont:

- décidé de remplacer l'administrateur Madame Kathia JIMENEZ par Madame Maria Luigia PROBST, retraitée, née le 19 mai 1921 à Trissino (Italie), domiciliée au 18, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg
- décidé de remplacer l'administrateur Monsieur Marc HUBERTY par Madame Line KAUTHEN, employée privée, née le 16 novembre 1985 à Séoul (Corée du Sud), domiciliée au 25, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg
- décidé de remplacer le précédent Commissaire aux comptes CCI S.A. par la société NAXIS, inscrite au R.C. Luxembourg sous le n° B 125515, avec adresse au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009153046/17.

(090185668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.
